

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Vénissieux (69200)

Réponses de Sandrine Perrier, au nom de la liste « Pour Vénissieux Ecologique et solidaire »

– le 04/03/2020 à 13:49 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

À Vénissieux, ce travail se fera en concertation avec les associations locales et la Métropole en se dotant de financement dédié. Ce comité vélo devra mettre un point d'honneur à traiter les mesures visant au changement de pratique.

Le financement dédié devra prendre en compte le budget qui a déjà été voté lors du dernier conseil municipal.

Action n°2 : je ne m'engage pas

Affecter 10 euros par habitant/an du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Transport et mobilité sont des compétences de la Métropole. Il n'est donc pas envisageable de retirer du budget d'investissement municipal une telle somme (660 000€, qui équivaut à l'actuel budget annuel de travaux de Voirie). En revanche, nous travaillerons en étroite collaboration avec la Métropole pour que les investissements, en particulier pour les modes actifs, soient à la hauteur d'une ville comme Vénissieux. Et nous dédierons aux Conseils de Quartier des budgets participatifs qui pourront être utilisés par les habitants pour des aménagements autour de la mobilité actives.

Action n°3 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Si le CCDHD (Conseil Citoyen Développement Humain et Durable) se poursuit, s'assurer de la présence de ce Monsieur ou Madame Vélo aux réunions du CCDHD, ainsi qu'une présence régulière aux Assemblées générales des Conseils de Quartiers.

Un conseiller municipal délégué aux modes actifs sera désigné et travaillera en collaboration avec l'adjoint aux Déplacements urbains.

Action n°4 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Action n°5 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

En commençant par le service Ressources Humaines, qui pourra mieux sensibiliser à l'intérêt de ce mode de déplacement.

Nous inviterons les techniciens municipaux et métropolitains chargés des aménagements de voirie à découvrir les déplacements à vélo et à se former (associations locales, CEREMA-CERTU...) sur les spécificités de ce mode de déplacement et les besoins de ses usagers.

Nous relancerons le Plan de Déplacement Administration de la Ville afin que le vélo intègre pleinement la culture de déplacement des agents municipaux (Indemnité Kilométrique Vélo, formation à l'usage du vélo, atelier d'apprentissage à l'entretien...)

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°6 : je m'engage

Créer un réseau express vélo, véritable support à une mobilité complète à vélo, permettant de relier en sécurité et en confort les villes entre elles.

À Vénissieux, les ruptures urbaines sont nombreuses, or une grande majorité des vénissiens travaille hors de Vénissieux. Résorber ces ruptures encouragera plus de déplacements à vélo pour entrer et sortir de Vénissieux.

Nous souhaitons un fort partenariat avec le grand Lyon et les communes avoisinantes afin de résorber les ruptures entre nos différentes villes. Les infrastructures cyclables s'arrêtent subitement à de trop nombreux endroits lorsqu'on sort de Vénissieux.

Nous souhaitons également sécuriser les franchissements de périphérique qui sont actuellement désagréables voir dangereux et qui sont un frein à l'utilisation du vélo notamment entre Vénissieux et Lyon.

Action n°7 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Nous demandons par exemple la création de pistes bidirectionnelles (doubles sens cyclistes) dans les deux sens du boulevard Joliot Curie jusqu'à Ambroise Croizat.

Vénissieux est dotée de pistes cyclables par endroit, mais ce maillage mérite d'être poursuivi, notamment sur le boulevard Joliot Curie (ce cas concerne la partie entre l'avenue Jules Guesde jusqu'à Marcel Sembat).

Même si nous sommes favorables à la création de pistes cyclables séparées sur les grands axes afin de sécuriser les usagers, en particulier débutants, nous restons particulièrement vigilants face aux risques qu'elles représentent au niveau des intersections (les automobilistes anticipant difficilement l'arrivée des cyclistes) ainsi que dans l'interaction avec les piétons.

Aménager en piste séparé le boulevard Joliot Curie représenterait un coût colossal (déplacement de l'alignement d'arbres sur toute la longueur), pour un bénéfice limité car cette voie cyclable dispose déjà d'une délimitation plus marquée qu'une simple bande de peinture (surbordure) et ne souffre que rarement de stationnement gênants, qu'il sera facile de dissuader par la sanction systématique.

Nous privilégierons l'amélioration de la démarcation entre piste cyclable et zone de circulation piétonne sur Jules Guesde. Toujours pour éviter les interférences avec les piétons, nous réorganiserons l'espace sur la partie médiane du boulevard Croizat (espace décent pour les piétons et démarcation de la piste cyclable). Enfin sur la partie Sud-Ouest du boulevard Ambroise Croizat, nous réorganiserons les stationnements de manière longitudinales (actuellement en épi), afin de pouvoir prolonger la piste cyclable bidirectionnelle jusqu'à l'avenue Marcel Houel, sans mélanger piétons et vélos de manière anarchique comme actuellement.

Action n°8 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Parc de Parilly, Place Ennemond Romand, Place Léon Sublet, Cinéma Gérard Philipe, Théâtre, gare de Vénissieux, Mairie, Médiathèque...

Soucieux de sobriété et d'efficacité, nous serons vigilant à ce que le jalonnement n'encombre pas l'espace public et le champ visuel de tous les usagers. Nous ferons également une large promotion des outils de guidage (Géovélo par exemple) ou des cartes de réseau cyclables pour permettre aux usagers du vélo de se rendre où ils veulent selon leurs besoins (rapidité, sécurité, faible dénivelé...)

Action n°9 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Améliorer la connexion entre le Centre et le Charréard.

Action n°10 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines :

Créer un véritable itinéraire à vélo vers Corbas et Saint Priest.

Sur le pont Berliet sécuriser le parcours des vélos.

Feyzin et Vénissieux sont aujourd'hui connectées.

Un travail urgent mérite d'être fait entre Vénissieux et Corbas puis entre Vénissieux et Saint-Fons.

Ainsi qu'entre Vénissieux et Bron (actuellement, l'itinéraire passe par le parc de Parilly : il n'est pas évident, pas rectiligne et absolument pas éclairé la nuit)

Action n°11 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur :

L'épineuse question du trèfle, avec les entrées et sorties du périphérique, constitue un véritable frein à la mobilité des cyclistes.

Il faut marquer l'entrée dans la ville en respectant les recommandations du Plan de Protection de l'Atmosphère.

Exemple de réaménagements nécessaires :

- entrée du périphérique Boulevard Pinel
- Pont Berliet en direction de Parilly et Saint-Priest...
- *Réaménager le carrefour Avenue Pierre Cot et Avenue Charles de Gaulle pour faciliter son passage aux cyclistes à destination ou en provenance du parc de Parilly.*

Le franchissement du périphérique par le boulevard Joliot Curie est central. Or il est actuellement compliqué (5 intersections avec des voies automobiles), dangereux (survitesses des véhicules sortant du périphérique et manque de visibilité dans le sens Lyon-Vénissieux) et anxiogène. Nous demanderons à la Métropole qu'une étude soit engagée pour simplifier et sécuriser cette traversée.

Action n°12 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Exemple de coupures urbaines :

- trèfle Joliot Curie sous le pont du périphérique
- entrée du périphérique Boulevard Pinel
- connexion entre le Carrefour Vénissieux et la rue Roger Salengro
- *s'intéresser à la question de Surville entrée nord ouest de la ville de Vénissieux et inciter la Métropole à traiter rapidement le sujet.*

Action n°13 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Rappel du cas de la rue de Surville.

Question 13 et 14 identiques.

Action n°14 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Question 13 et 14 identiques.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°15 : je m'engage

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons. Encourager une rencontre entre les associations et les entreprises locales de poids lourds.

Cas d'un jeune de 16 ans mort à Vénissieux en 2019 à cause d'un angle mort.

Nous développerons les actions de sensibilisation des usagers du type « code de la rue ». Nous envisageons également des actions de sensibilisation en partenariat avec les entreprises du territoire (Renault Trucks, entreprise de transport...)

Nous reverrons également le plan de circulation des poids lourds sur la Ville. Nous veillerons à son respect, en le construisant avec les partenaires économiques et en sanctionnant systématiquement les contrevenants.

Action n°16 : je m'engage

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Cela est possible en créant des services de livraison pour les derniers kilomètres. Cette solution pourrait en plus créer des emplois.

Comme indiqué ci-dessus nous réglerons strictement la circulation des poids lourds sur la Ville.

Concernant la logistique du dernier kilomètre, nous travaillerons en étroite collaboration avec la Métropole (qui détient la compétence Déplacements), pour organiser cette logistique avec des véhicules légers et propres, au premier rang desquels le vélo (trporteur, cargo, à assistance électrique...)

Action n°17 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Mettre en place une ville à 30km/h.

Repenser le plan de stationnement Place Léon Sublet, pour une place plus agréable à vivre pour toutes et tous et pour valoriser le patrimoine, les commerces locaux.

Nous envisageons effectivement la piétonisation de certaines rues (pour apaiser la Ville, améliorer le cadre de vie et le commerce de proximité), ainsi que la ville à 30 km/h.

Action n°18 : je m'engage

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse : Intégrer Vénissieux dans la ZFE.

Action n°19 : je m'engage

Combattre tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Action n°20 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Repenser la voirie sur Croizat, Joliot Curie ; avenue Pierre Séward.

Action n°21 : je m'engage

Transformer en boulevard urbain limité à 50 km/h : Requalification du périphérique Laurent Bonnevey.

Nous oeuvrerons pour cela auprès de la Métropole.

Action n°22 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Et en veillant au respect effectif de la limitation par la sensibilisation et la sanction si nécessaire.

Action n°23 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Poursuite de l'installation des panneaux cédez le passage cycliste...

Expliquer cette disposition législative en faisant un travail participatif avec les écoles, le Conseil Municipal des Enfants et les conseils de quartier.

Cela a déjà été effectué à la plupart des endroits réalisables mais nous poursuivrons ces aménagements. Nous informerons les usagers, encore trop souvent ignorés y compris par les usagers du vélo, sur ces dispositifs.

Action n°24 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Nous l'envisagerons dans la mesure des possibilités réglementaires.

Nous souhaitons également une présence régulière de la Police Municipale afin de sensibiliser puis sanctionner les délits routiers autour des écoles. Sensibiliser les parents à l'exemplarité de leurs comportements en présence d'enfants, car ceux-ci apprennent énormément par l'observation des comportements

Action n°25 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement Exemple : Place Léon Sublet.

Cette réflexion est complémentaire de celle sur le plan de circulation.

Elle devra s'accompagner d'un travail étroit avec la Métropole pour offrir des alternatives au rabattement motorisé (amélioration de l'offre de bus, création d'un parc relais vers Corbas avec une ligne à haut niveau de service jusqu'à la gare de Vénissieux...)

Nous lutterons contre les stationnements gênants en particulier sur les espaces dédiés aux autres usagers (trottoirs, voies cyclables...), ainsi que sur les stationnements dangereux (à moins de 5m d'une traversée piétonne, obligeant les cyclistes à déboîter...)

Action n°26 : je m'engage

Créer une zone de stationnement payant pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°27 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé :

À la gare de Vénissieux, en calibrant et en anticipant le développement de la pratique du vélo

Au terminus du tram T4, aux Hôpitaux les Portes du Sud, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Les possibilités de stationnement sont un facteur décisif dans le choix d'un mode de déplacement.

Nous œuvrerons pour la création de stationnements sécurisés au niveau des points du réseau de transports collectifs comme le terminus Portes du Sud du T4 (en le mutualisant éventuellement avec les établissements alentour), la gare de Vénissieux, le métro Parilly ou tout autre point où serait identifié un rabattement motorisé notable.

Nous continuerons de soutenir la création de stationnement sécurisé au sein des espaces privés à travers les éco-projets.

En outre, nous envisagerons la création de stationnement sécurisé sur l'espace public dans des zones où la configuration du logement collectif ne le permet pas sur l'espace privé.

Enfin, nous sensibiliserons les usagers aux gestes sécurisant le stationnement (choix de l'antivol, technique de cadénassage, choix de l'emplacement + marquage Bicycode)

Action n°28 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Poursuivre le travail commencé.

Action n°29 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Notamment dans les immeubles anciens qui n'ont pas de places dédiées.

Mobiliser le programme Alvéole pour financer à hauteur de 60% des investissements.

Cf réponse action n°27

Action n°30 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°31 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°32 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Permettre aux associations de suivre les chantiers en amont et en aval (conformité sur les plans et à la livraison) pour s'assurer du respect de la réglementation.

Dans l'habitat ancien, mobiliser le programme Alvéole.

Nous avons prévu de contrôler strictement les permis de construire, en particulier dans le domaine des normes environnementales (dont le stationnement vélo).

Nous renforcerons la publicité autour programme Alvéole auprès des bailleurs et copropriétés.

Action n°33 : je ne m'engage pas

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Action n°34 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Voir le Pack Autonomie vélo porté par Janus France et la P'tite Rustine.

Nous poursuivrons le soutien au Pack Autonomie Vélo et nous étudierons la possibilité de compléter les aides à l'achat.

Nous envisageons également de proposer aux jeunes un co-financement de ce type d'achat en échange d'heures de bénévolat au sein d'une association vénissiane.

Action n°35 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°36 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Soutenir Janus France, pour essaimer sur Vénissieux en permettant à chaque vénissien.ne d'avoir un atelier vélo proche de son domicile, d'apprendre à se déplacer à vélo en sécurité, à savoir sécuriser son vélo...

Action n°37 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Les contraintes budgétaires actuelles ne nous permettent malheureusement pas d'envisager un tel projet. Néanmoins, nous mettrons un point d'honneur à soutenir les associations militants en faveur du vélo comme mode de déplacement.

Le gravage Bicycode est déjà accessible auprès des ateliers de l'association Janus.

Promouvoir une culture vélo

Action n°38 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Dans les écoles de Vénissieux, publiques et privées sous contrat.

Action n°39 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°40 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°41 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Appuyé d'un accompagnement à la remise en selle ou un rappel des bonnes pratiques et de l'actualité de la réglementation spécifique au vélo.

Action n°42 : je ne m'engage pas

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

La mise en place de ces dispositifs est l'affaire de parents volontaires et ne peut être portée par la seule municipalité. En revanche, nous informerons largement les parents d'élève de l'existence de ces dispositifs et structures les accompagnant (Métropole et association Apieu Mille-feuilles pour notre secteur).

Action n°43 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Début juin lors de la semaine européenne du développement durable.

La journée sans voiture est un excellent moyen de découvrir sa ville autrement, de réduire la pollution sonore et de l'air.

Action n°44 : je m'engage

Créer une "fête du vélo". Poursuivre l'inscription dans la convergence vélo et organiser une convergence vélo locale déconnectée de la convergence métropolitaine.

Action n°45 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable :
Secteur de la gare de Vénissieux ou sur Joliot Curie au croisement avec l'avenue Jules Guesde.

Une action de préventive et de sensibilisation au risque (rappel de la loi) sera effectuée dans un premier temps avant la phase répressive. Cette lutte contre le stationnement gênant et dangereux se fera sur tout le territoire.

Action n°46 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Relayer cette communication sur les canaux de communication de la Ville.

Communiquer aux entreprises les solutions existantes et mettre en réseau pour proposer des services vélos.

Nous souhaitons mettre en avant les avantages du vélo : coûts, santé, plaisir...

Nous souhaitons une communication pour déconstruire les idées reçues notamment :

sur la durée des trajets, de la météo, sur les incompatibilités physiques, sur l'effort, sur le danger, sur les comportements, sur le code de la route, sur le côté utilitaire (courses, enfants) ...

Nous souhaitons une communication pour rappeler le code de la route, son sens (les dangers qu'il évite) et les sanctions encourues. En effet, le code de la route a considérablement évolué ces dernières années et beaucoup d'usagers ignorent ces changements.

Commentaires généraux

Au-delà de tout ce que nous avons pu aborder au travers de ce questionnaire, nous souhaitons en outre :

- suggérer à la Métropole de mettre des pictogrammes Vélo au milieu de la route pour rappeler la légitimité du cycliste à rouler au milieu de la route lorsque la largeur de la voie ne permet pas aux voitures de le dépasser en respectant la distance réglementaire d'1 mètre
- suggérer à la Métropole d'utiliser un revêtement de couleur distincte pour les pistes ou bandes cyclables présentant un risque particulier (carrefours à risque, interaction avec les piétons...)
- communiquer plus largement sur les bénéfices et les possibilités des différents modes actifs (marche, roller, trottinette, vélo)